N.° 25.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT ET ANNONCES.

DIMANCHE le 2. Juin 1811.

ESPAGNE.

Madrid le 2. mai. Le maréchal duc de Dalmatie est [illegible] quartier-général [illegible] par-

naissance de notre roi a été célébré dans cette ville avec la plus grande pompe. Toute la ville et la superbe église de la cathédrale étaient magnifiquement illuminées. Les mêmes réjouissances ont eu lieu dans toute l'Andalousie.

La majeure partie du corps du duc de Trévise est restée sur les confins de la province portugaise de l'Alentejo. Le général Lesy, commandant en chef du génie de l'armée du midi, est arrivé à Séville avec une grande partie de ses officiers.

Mendizabal tente de rassembler à Villa-Viciosa les débris de l'armée espagnole défaite à la bataille de la Gebora; mais il n'a aucune communication avec l'Espagne, et n'a pu être renforcé que par quelques milices portugaises qui sont peu d'accord avec les insurgés espagnols, et qui refusent de servir sous leurs commandans. Les événemens qui ont eu lieu en février ont démontré les funestes effets que doivent attendre les insurgés de leur union avec les troupes portugaises. Mendizabal voulait appeler à lui le corps de Ballasteros, mais celui-ci a le projet de s'embarquer pour Cadix.

La nombreuse garnison de Badajoz, qui est en route pour la France, marche en plusieurs divisions et sous de fortes escortes. La plus grande partie de l'artillerie et des pontons trouvés dans cette forteresse ont été conduits en Andalousie. On continue à détruire les retranchemens que le commandant espagnol avait fait élever dans l'intérieur de Badajoz, espérant en faire une nouvelle Sarragosse.

DANEMARCK.

Coppenhague le 8 mai. On a découvert ici un moyen de teindre en jaune avec des tiges de pommes-de-terre. On les coupe avec les feuilles lorsque ce légume est en fleurs; on les écrase pour en exprimer le suc; un morceau de toile ou d'étoffe de laine qu'on laisse imbiber de ce suc pendant quarante-huit heures, prend la couleur jaune la plus belle et la plus solide. Si l'on plonge cette étoffe dans de la teinture bleue, elle se teint alors en vert.

POMÉRANIE.

Stralsund le 14. mai. Depuis quelque temps notre ville commence à prendre un aspect militaire. Il nous arrive tous les jours de la Suède des troupes de toute espèce, de l'artillerie, de munitions de guerre, pour mettre nos côtes à l'abri de toute tentative de la part des anglais. Tous les hommes de la province en état de porter les armes ont été mis en réquisition. Les uns serviront à compléter les régimens de ligne; les autres formeront un corps de milice, qui sera également employé à la défense du pays. S. Exc. M. le comte de Mœner, que S. M. a nommé général en chef et vice-gouverneur de notre province, est déjà arrivé ici, et presse tous les préparatifs de défense avec l'activité qu'on lui connaît.

HONGRIE.

Presbourg le 11. mai. On commence à recevoir quelques détails sur les négociations entre la Porte et la Russie. Les nouvelles propositions de paix faites par la cour de Pétersbourg ont été effectivement transmises à Constantinople, où elles ont été discutées dans une grande assemblée du divan. La réponse a été envoyée au quartier-général de Schumla, pour être transmises de-là à Bucharest. On veut savoir qu'il a été déclaré de la part de la Porte que les nouvelles bases de la pacification ne sont pas de nature à pouvoir être adoptées; mais qu'on était prêt à conclure la paix à des conditions également honorables aux deux puissances. On assure même que les changemens qu'on désire dans le projet russe ont été joints à cette réponse. Comme ces dépêches seront envoyées à Pétersbours, on tardera pendant quelque temps à connaître les intentions de la cour de Russie. Il est d'ailleurs très-probable que les opérations de la campagne actuelle ne commenceront pas, tant qu'on pourra espérer la conclusion de la paix.

AUTRICHE.

Vienne le 16. mai. Le comte Kutusow est occupé d'une nouvelle organisation de la grande armée russe; il la divise en quatre grands corps d'infanterie et un corps de cavalerie. Le principal corps d'infanterie et le corps de cavalerie se concentrent sur la rive gauche du Danube, entre Bucharest et Rudschuck. Ils seront commandés par les généraux comte de Langeron et le chevalier de Sass. Les trois autres corps prennent position sur la rive droite du Danube; le premier entre Widdin et Nissa, le second à Rasgrad, sur la route de Rudschuck à Ternowa, et le troisième entre Silistria et Warna. Les commandans de ces [illegible] ps ne [illegible] par-

[illegible] premier corps.

Un ordre du quartier-général russe enjoint aux chefs serviens de laisser leurs troupes dans leurs positions actuelles, et de s'abstenir de toutes hostilités contre les turcs. Cette circonstance ferait croire que l'ouverture de la campagne n'est pas aussi prochaine qu'on s'y attendait.

PRUSSE.

Berlin le 15. mai. Il y a eu ici une inoculation solennelle et nombreuse de la vaccine; le docteur Bremer pour célébrer l'anniversaire du jour où Jenner a fait pour la première fois cette importante opération, a inoculé *gratis* 100. pauvres enfans, et a donné à chacun une petite médaille d'argent pour servir de monument à cette solennité.

SAXE.

Leipsick le 12. mai. Notre foire a donné lieu à des affaires peu considérables. La baisse du cours de Russie, la défense presque générale de l'introduction des produits de fabrique étrangère dans cet empire, ont empêché de venir à la foire actuelle les négocians russes qui avaient coutume d'y affluer autrefois. Il y a eu également peu de marchands du duché de Varsovie.

Du 18 Il a été volé dernièrement ici 60,000. florins en or à un juif de Varsovie qui avait des paiemens considérables à faire, tant pour son compte que pour celui de différentes personnes dont il était commissionnaire. Etant sorti pour ses affaires, il avait laissé chez lui un domestique en qui il avait toute confiance. Un étranger vint demander à lui parler, et ayant lié conversation avec le domestique, il lui fit prendre quelques prises d'un tabac où il y avait vraisemblablement quelque poudre narcotique; le domestique s'endormit et l'étranger déroba la somme en or.

GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

Francfort le 24. mai. M. de Pourrienne, qui était arrivé ici avant-hier de Hambourg, est parti ce matin pour Paris.

Le conseil s'est assemblé hier au soir, et sa séance s'est prolongée fort avant dans la nuit. Pour l'exécution des mesures qu'il a prises, on a doublé la garde aux portes de la ville; elles sont restées fermées ce matin, et aucune voiture n'a pu sortir. Dès cinq heures, le troupes de la garnison et le corps des arquebusiers se sont rendus sur le *Rossmarkt*. Cet appareil militaire a pour objet de faire de nouvelles recherches dans les magasins et boutiques, et de saisir les marchandises anglaises qui pourraient encore s'y trouver.

ANGLETERRE.

Londres le 20. mai. Nous avons reçu ce matin une malle d'Anholt. On s'attendait à un embargo général sur tous les bâtimens suédois, aussitôt que la flotte anglaise passerait le Sund. Les plus grands préparatifs ont lieu en Suède; la nouvelle levée ordonnée par la diète sera complétée avant le 1er juillet: elle consistera en 20,000. hommes, ce qui portera l'armée régulière de Suède à plus de 40,000. hommes. Dans la crainte des tentatives que nous pourrions faire sur les vaisseaux de guerre qui sont à Carlscrone, on a considérablement augmenté les moyens de défense de ce port.

Du 21. La malle de Malte et de Gibraltar est arrivé ce matin. Elle n'a rien apporté de nouveau.

Une division de la flotille anglaise est partie des ports de la Sicile pour bombarder la ville de San-Giovanni en Calabre; mais cette expédition n'a eu aucun résultat, et nous avons été forcés de nous retirer avec une perte assez considérable.

La malle d'Anholt, arrivée hier, nous a apporté des lettres jusqu'au 14 de ce mois. L'annonce de l'arrivée d'une flotte anglaise a mis tout en mouvement. Les côtes prussiennes de la Baltique prennent un aspect formidable. L'église d'Haggelbourg a été convertie en lazaret. D'un autre côté, la Suède ne s'est jamais prononcée avec plus de vigueur. L'un des derniers actes du gouvernement a été d'ordonner qu'il ne serait permis à aucun navire, même sur son lest, d'entrer dans les ports de Suède, d'empêcher toute contrebande et tout commerce illicite, et de mettre fin à toute communication avec l'Angleterre, qui, jusqu'à présent, a plongé les puissances continentales dans la plus grande calamité, etc. etc.

EMPIRE FRANÇAIS.

Hambourg le 21. mai. Le tribunal de la cour de Stockholm vient de prononcer la sentence des assassins du comte de Fersen. Trois individus ont été condamnés à avoir la tête tranchée, trois autres à être fouettés. Quelque autres moins coupables subiront des peines plus légères.

Les dernières nouvelles de Norvége [illegible] ennemie passa le 20. par le Grand-Belt, sans y [illegible] seul bâtiment, et qu'elle cingla vers le sud. L'éloignement et la position arrêtée de cette flotte n'ont pas permis d'observer au juste quelle est sa force. Cependant des lettres de Callundborg assurent qu'elle est composée de six vaisseaux de ligne et de douze frégates qui escortent entre 180. et 200. navires de commerce. Malgré les difficultés que présente un pareil état de choses, un corsaire danois a cependant réussi à lui enlever une galéasse chargée de charbon de terre.

Alençon le 26. mai. Le 22., à midi précis, LL. MM. sont arrivées à Chandai, où un arc de triomphe avait été élevé pour cette noble et touchante réception. L'enthousiasme était au comble ; le temps était superbe, le cortége imposant. M. le préfet de l'Orne s'est présenté pour haranguer S. M. l'empereur, qui a fait aussitôt arrêter sa voiture et qui a écouté le discours avec beaucoup d'attention et de bienveillance.

LL. MM., précédées par la garde d'honneur à cheval du département, se sont ensuite rendues au château de Tubœuf. Pendant son dîner, S. M. a fait appeler auprès d'elle M. le préfet, avec lequel elle s'est entretenue sur les diverses branches d'économie politique et de l'administration du département de l'Orne.

Les autorités constituées de la ville de Laigle et des environs, ainsi que les principaux fonctionnaires publics de l'arrondissement de Mortagne, ont ensuite été présentés à S. M., qui s'est aussi entretenue avec les chefs et les directeurs des manufactures du pays. S. M. accueillit avec beaucoup de bonté et d'affection toutes les personnes qui l'ont abordée.

S. M. l'impératrice a daigné se présenter plusieurs fois aux fenêtres du château pour satisfaire à l'empressement du peuple, qu'un si beau jour attirait sur les pas de ses augustes souverains. Le cris de *vive l'empereur! vive l'impératrice!* répétés par toutes les bouches et fidèle expression de tous les cœurs, n'ont cessé de se faire entendre depuis l'entrée de LL. MM. dans le département.

Après cinq quarts d'heure de séjour au château de Tubœuf, LL. MM. se sont mises en route ; elles se sont arrêtées trois quarts-d'heure au haras du Pin, qu'elles on visité, et sont arrivées à six heures du soir à Argentan. Il était sept heures du soir lorsque LL. MM. ont quitté le département de l'Orne.

Caen le 26. mai. Hier, à neuf heures du soir, LL. MM. II. ont honoré de leur présence le bal qu'elles avaient permis à la ville de leur offrir. De jeunes demoiselles ont eu l'honneur de présenter une corbeille à S. M. l'impératrice, à son arrivée à l'hôtel-de-ville. Le bal s'est ouvert par une cantate analogue à la circonstance. LL. MM. y sont restées une heure, et ont paru satisfaites. Il a été tiré en leur présence un très-beau feu d'artifice.

Aujourd'hui, à cinq heures du matin, LL. MM. sont parties pour Cherbourg, accompagnées des vœux et des bénédictions d'un peuple immense accouru en foule pour jouir une dernière fois de la présence de nos augustes souverains.

Cherbourg le 27. mai. LL. MM. sont entrées hier dans notre ville, à trois heures après-midi. Immédiatement après leur arrivée, elles se sont embarquées et ont visité les forts de la rade, la digue et les travaux du port Napoléon. Ce matin, l'empereur est sorti à cheval dès cinq heures, et a parcouru les fortifications, le port marchand et les chantiers.

Paris le 29. mai. Le bruit se répand que le maréchal prince d'Essling est enfin parvenu à engager une affaire générale avec les anglais, qui ont été battus ; on dit que leur perte est considérable ; on attend avec impatience les détails de cette victoire. On parle aussi d'un fait d'armes très-brillant de la garnison d'Almeida.

Prys der graenen etc. volgens de merkt van vrydag 31 mey te Gend, par hectolitre.

	fr.	ct.	p. sch. gr.		fr.	ct.	p. sch. gr.
Witte beste Tarwe	18	50	1 - 14 - 0	Boekweyt . .	9	52	0 - 17 - 6
Dito tweede soorte	16	87	1 - 11 - 0	Gerste . . .	7	35	0 - 13 - 6
Roode Tarwe . .	16	60	1 - 10 - 6	Haver . . .	7	8	0 - 13 - 0
Rogge	9	25	0 - 17 - 0	Peirde-boonen .	11	70	1 - 1 - 6

VENTE DE MOBILIER.

MErcredi 5 juin prochain, à neuf heures du matin et l'après-midi à deux heures, il sera vendu dans une des cours de l'hôtel de la préfecture, à trois mois de credit, une partie de vieux mobilier, consistant en tables, chaises, pupitres, caisses de différentes espèces, portes d'appartement, planches, cheminées de Liége, poëles en fonte et en fer battu, ferraille, plomb et divers autres menus objets, trop longs à détailler.

Nota. Ladite vente se fera par le ministère du greffier de la justice de paix de l'arrondissement du sud à Gand.

Gand le 28 mai 1811. *Baron* D'HOUDETOT.

Vente publique, par soumissions secrètes, des Matériaux provenant des ruines d'une partie des bâtimens de la ci-devant abbaye de St.-Pierre en cette ville.

Le maire de la ville de Gand informe le public, qu'il fera procéder, le 11 de ce mois, à la vente, par soumissions secrètes, des matériaux provenant des ruines d'une partie des bâtimens de la ci-devant abbaye de St.-Pierre.

La valeur de ces matériaux est évaluée, par l'état estimatif, à la somme de - 12,370 francs.

Les soumissions devront être remises à la première division de la mairie, le 11 du mois courant, avant onze heures du matin; passé cette époque, aucune ne sera plus admise.

Ces soumissions porteront pour suscription : Soumission pour l'acquisition des matériaux provenant des ruines de la ci-devant abbaye de St.-Pierre; *elles devront être cachetées, écrites sur timbre, et contenir, outre l'obligation de se conformer au cahier des charges, celle de payer une somme fixe pour lesdits matériaux.*

Les cahier de charges et conditions, plans, détails et devis estimatifs, approuvés par l'autorité supérieure, sont déposés à la division susdite, où chacun peut en prendre connaissance tous les jours (les fêtes et dimanches exceptés), depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux jusqu'à cinq heures de relevée.

Fait à l'hôtel-de-ville le 1 Juin 1811.

Pour le maire absent, l'adjoint délégué, J. F. DE LICHTERVELDE.

NOTA. L'ouverture des soumissions aura lieu le 11 Juin, à onze heures du matin, en la salle de séance de la mairie.

Vente de trois cents arpens de Colzats.

LEs concessionnaires des Schorres devant Biervliet et Ecluse, vendront publiquement 300 arpens de beaux colzats sur pied, savoir : 225 arpens au polder de Biervliet le mercredi 12 juin, et le lendemain 13 juin prochain, 75 arpens au polder de l'Ecluse ; on se réunira pour la vente de Biervliet sur la digue du zoute Polder, et pour celle de l'Ecluse chez L. Basting, au passage d'eau.

Verkooping van dry honderd gemeeten Coolzaad.

DE concessionnarissen der Schorren, geleegen voor Biervliet en Sluys, zullen publicq presenteeren te verkoopen woensdag den 12 juny, 225 gemeeten beste Coolzaad, te velde in den polder van Biervliet; en 's anderdags, donderdag den 13 juny 1811, 75 gemeeten in den polder van Sluys. De vergaader-plaats voor den polder van Biervliet zal plaats hebben op den dyk van den Zauten-polder by de biervlietsche kaay, en voor die van Sluys by L. Basting, op het sluysche veêr, telkens 's morgens om negen uuren.

UYt de hand te koop een Dyk, staande en gelegen onder Biervliet, en aldaar rond den Geertruyden-polder, beplant met circa 1400 opgaande boomen, alsmede diversch willige Hak-hout. Te bevraagen by monsieur Abraham Casteleyn, landman in gemelde polder.

ON offre à placer en rente viagère un capital de 1904 francs 76 centimes, valeur de L. 150-0-0 de change, sur la tête et vie durant d'une personne âgée d'environ 44 ans, parmi donnant hypothèque suffisante ; pour plus ample information à s'adresser chez le notaire Charles-Antoine-Eugène de Vinck, à Gand rue Gewat.

AUDENARDE.

IL sera vendu publiquement aux plus offrans, lundi 17 de ce mois de juin, à deux heures de relevée, dans l'hôtel de la ci-devant Châtellenie audit Audenarde, six actions dans la société d'exploitation des mines de charbon d'Audenarde, consistant cette société au nombre de deux cents actions ; aux clauses, charges et conditions, qui reposent à l'inspection de chacun à l'étude de maître Dhont, notaire impérial au prédit Audenarde rue haute.

Maison d'éducation, marché aux Grains, n.° 16, à Gand.

DEpuis le premier mai, il y a le soir de six à huit heures, un cours d'instruction pour les jeunes gens ; on y instruit par principe les langues française et flamande, la belle écriture en tout genre, l'arithmétique appliquée au commerce, le style épistolaire, la correspondance mercantile, ainsi que la tenue de livres en parties simple et double, etc.

Les jeunes gens au-dessous de 10 ans n'y sont point acceptés.

Publique verkoopinge van Koolzaed te velde.

MEn laet een ider weten, dat men op dynsdag 11 juny aenstaende, publiquelyk verkoopen zal, op zeer voordeelige conditien en langen tyd van betaelinge, in den Austerlitz-polder, commune van Zuydzande, vierde arrondissement van het departement der Schelde, ontrent de 60 gemeten alderbeste Koolzaed te velde.

De vergaeder-plaetse is aen den nieuwen dyk van den Austerlitz-polder, 's morgens ten negen uren.

De conditien van verkoopinge berusten ten huyze van d'heer P. de Hertogh, Onderbergen in Gend, en ten comptoire van den keyzerlyken notaris Bouckaert, tot Eecloo.

Ant. Daveluy, marché aux Bêtes, n.° 289, à Gand,

FAbrique des savons à l'instar d'Angleterre et de Marseille, des potasses de diverses sortes, de la soude anglaise dite Black-ashes, soude de Muriate, des chandelles bougies, moulées, à la baguette et autres, le savon de Windsor et savonnettes, etc. Il fait des envois dans l'intérieur de la France et chez l'étranger, lorsque les ordres sont conséquents ; ils doivent précéder de 15 jours l'exécution ; il y aura une remise très-avantageuse, pour les personnes qui prendront au-dessus de deux mille francs.

Fabrique aussi les draps dits Deckings, et autres étoffes en laines, et coton et laine.

Cours gratuite d'Accouchemens.

LE professeur G. C. de Brucq prévient les élèves, femmes ou filles, qui désirent de s'instruire dans l'art des accouchemens et d'exercer un jour la profession de sage-femme, que le cours gratuit s'ouvrira le 4 juin 1811, au local de l'école élementaire de médecine, marché aux Grains à Gand, où il donnera leçon journellement depuis onze jusqu'à douze heures du matin.

Gratuiten cours voor de Vroedkunde.

DEn professeur G. C. de Brucq, bericht de leerlingen, vrouwen ofte dochters, die zig gelieven te onderrichten in de vroedkunde en den staet der vroedvrouwen eens willen uytoeffennn, dat den gratuiten cours zal geopent worden den 4 juny 1811, in het gebouw der elementaire geneeskundige schole op de Koornmerkt tot Gend, alwaer hy dagelyks lesse zal geven van elf tot twaelf uren 's morgens.

Vente de très-beaux Meubles d'acajou, Glaces, Pendules, Voitures et autres objets mobiliers, en la salle de vente de la cour de St.-George, rue Haute-porte à Gand.

MArdi 4 juin 1811 et jours suivans, à neuf heures du matin et à trois heures de relevée, en la salle de vente rue Haute-porte, on vendra publiquement divers beaux Meubles en acajou et cerisier, tels que tables à coulisses, tables à jeu et de nuit, servantes, buffets, bois de lits, toilettes, des pendules du nouveau goût, glaces, argenteries, porcelaines, fayences, linge de table, literies, batterie de cuisine, diverses pièces de drap, casimir et cotons imprimés et autres objets, trop long à détailler, le tout provenant de diverses mortuaires et faillites.

Nota. La vente des Voitures annoncée précédemment est differée.

EEn Huys uyt'er hand te koopen, om met 26 october toekomende in het liber gebruyk te komen, wezende eene oude vermaerde herberge eertyds genaemt den Graeve van Vlaenderen, ende alsnu de Staeten van America, staende binnen de stad Gend, in het Engelandgat ofte Engelandtierstraetjen, geteekent letter O, n.° 209, hebbende verscheyde boven- en beneden-kamers, twee pompen, peirdestal en remise, cour ende voordere gerieffelykheden, in huere gebruykt by Pieter-Josephus van Haels, ten 40 ponden grooten courant 's jaers boven alle lasten.

Tot het bekomen communicatie van de conditien ende prys, zig te addresseeren aen Charles Bruggheman, notaris resideerende tot Utsel, ofte wel alle vrydagen ten huyze van den apotheker Jacobs, op den Beggynengracht, n.° 331, tot Gend. De brieven diesaengaende te schryven moeten gefranqueerd zyn.

Vente de Bois de construction, Moulins à carder, Presses, Outils, Forge et autres, rue dite Brabanddam à Gand.

Woensdag 5 juny 1811, 's morgens ten negen en 's naermiddags ten twee uren, zal'er onder de directie van J. Apers, in de gezegene brouwerye der Capucinen, in de Abeelstraete en daer naer in de gewezene Saletschole, publiquelyk verkocht worden eene groote menigte valencynsch, kersseluere en olm hout, delen, cylindre-stukken, spansche duygen, geheelen smé-halm, als blaesbalgen, hambeélden, wielen, draey-banken, haemers, eenige cardeer-molens en katoen-persse, op ordinaire conditien.

MEn laet een ider weten, dat men met het doen van eene advertentie, ende houden van eenen superabondanten zitdag, ter herberge van sieur Philippe de Visscher, binnen de commune van Destelbergheu, canton van Gend, *extra muros*, ten verzoeke van d'hoirs ten sterfhuyze van Gilles Everaert, op den 11 juny 1811, ten vier uren 's naer-middags, publiquelyk zal verkoopen eene behuysde, beschuerde, bestalde en wel beplante Hofstede, sedert de 25 jaeren nieuw gebouwd, benevens dry differente partyen zaeyland, alle gestaen ende gelegen binnen het gemelde Destelberghen in de Houtstraete, ende eene partye Maeymeirsch, gelegen binnen de commune van Wetteren, wyk Ertbeur, genaemd de bunders, te saemen groot in gronde 3 arpens 43 perches 84 meters, in gebruyke by Joannes Conaert, tot kerst-avond 1814, wezende belast met eene losrente van 1269 francs 84 centimes; ende staet op 5695 francs boven de conditien.

Alles breeder gedetailleerd by de conditien van verkoopinge, die t'elks inspectie berusten ten comptoire van den maire Roels tot Destelbergen, deze verkoopinge dirigeerende.

MEn zal op donderdag den 13 juny 1811, des avonds ten zes uren, in het heeren logement Antwerpen, staande in den Langendelft binnen Middelburg, ten overstaan van den notaris Johannes van den Broecke, publiek en met den stokke presenteeren te verkoopen de Kruidmolen den Eendracht, bestaande in diverse gebouwen, staande en gelegen aan de westzyde van den Havendyk der voornoemde stad, onder stads Middelburgs Ambachten, littera E, n° 66, met de nombre van 88 gemeten 10 roeden oude landmaat, of 37 hectares 48 ares 3 déciares decimale maat, zoo wei- als zaailanden en de plantagie daar op staande, gelegen in diverse blokken en folios.

De lasten op gemelde Gebouwen en Landen staande, zyn:

De water- en dyk-penningen, bedragende 329 francs 8 centimes.

De fonciere contributie 385 francs 78 centimes.

De belasting op deuren en vensters 15 francs 34 centimes.

De voorschreve Kruidmolen *cum annexis*, zal drie dagen voor de verkooping voor een ider te zien zyn, en gedurende die tyd de conditien van verkoop te lezen zyn ten kantore van den notaris Johannes van den Broecke, op de zuidzyde van den Dam.

DAt men met het houden van twee zitdagen, wanof den eersten tot den instel gedient heeft woensdag den 22 mey, en den tweeden tot het absolut verblyf dienen zal donderdag den 6 juny 1811, ten een ure naer middag, in d'herberge genaemd den Keyzer, by de kerke tot Sleydinge, bewoond door Jan Bauwens, absolut verkoopen zal eene schoone patrimoniële Hofstede met aengenaem huys van plaisance, boomgaerd en hovingen, rond in buyten-gewoone schoone wallen, benevens circa 117 gemeten schoone landen, bosschen en meirschen, alle gelegen binnen de prochie van Sleydinge, te weten 96 gemeten t'eenen blokke op den witten-moer, tusschen de Witte-moerstraete en de Boschstraete, waer op het huys van plaisance en hofstede staet, en circa 21 gemeten niet verre van daer, in den wyk de vier Huyzen, gebruykt by Bernard de Walsche en verscheyde andere, verdeyld in 48 koopen, met reserve van accumulatie.

Breeder volgens de conditien van verkoopinge en plakbrieven, berustende ter inspectie van een ider, zoo ter gemelde herberge als ten comptoire van den oud-notaris Martens, in de Waeystraete tot Gend.

Nota. Bernard Grypdonck, woonende aen den ingang der dreve van 't huys van plaisance en hofstede, zal danof aen de liefhebbers den aenwys doen; op de zelve goederen staen circa 2100 schoone wel-wassende zoo eyken als abeelen boomen, midgaeders 1400 tronken.

AVIS INTÉRESSANT.

LEs personnes des deux sexes, qui sont jalouses de soigner leur toilette, apprendront avec plaisir, qu'après de longues, dispendieuses et pénibles recherches, le sieur Doumere, physicien, est parvenu à composer une Pommade qu'il nomme *asiatique*, laquelle possède, à un dégré de perfection presqu'incroyable, la propriété unique de teindre les cheveux, de quelque couleur qu'ils puissent être, d'un très-beau noir en moins de six heures de temps. La couleur que donne cette composition est immuable, l'auteur ayant trouvé le moyen très-simple d'empêcher les cheveux, soit en naissent, soit en vieillissant, de devenir d'autre couleur que d'un beau noir. On en fait usage sur les têtes saines des enfans, comme sur celles des grandes personnes, sans avoir à craindre le moindre inconvénient. Elle est unique pour les favoris, les moustaches et les sourcils.

Le Sr. Donmere fait connaître que M. van Mons, professeur de chimie, docteur en médecine et membre de l'institut national, en a fait l'analyse par l'ordre de M. le maire de la ville de Bruxelles; et c'est d'après la déclaration de M. van Mons et celle de M. Regel, docteur et membre de la société de médecine de ladite ville, toutes deux présentées à M. le maire le 7 mars 1811, que les susnommé a obtenu l'autorisation d'en faire le débit public et la libre distribution.

Cette Pommade se vend avec succès chez l'auteur, au jardin de St. Georges à Bruxelles, et à Gand au bureau de l'imprimerie, Cataloguestraete, où en est le seul dépôt.

Si on désire que l'auteur fasse lui-même l'application de sa Pommade, il se rendra chez les personnes qui le feront appeler, et ne recevra aucun paiement qu'après qu'il leur aura donné toute satisfaction; on est prié, dans ce cas, d'envoyer son adresse au susdit dépôt à Gand.

TWEE PAARDEN GESTOLEN.

TUsschen den nagt van den 26 en 27 dezer maand mey zyn'er uit twee diffrente weyden, leggende by de poort van Yzendyke, met braake gestolen twee Paarden, toebehoorende aan Willem Leenhouts, filius Jan, notaris, en Pieter Kriel, beide wonende te Yzendyke, zynde een bruyne geschelpte merrie, oud 6 jaaren, hebbende een manquement aan de regter knie van het agterbeen, met een witten teken voor de kop. Idem een ligte bruyne ruyn, oud 12 jaaren, verminkt aan de voorenste linker poot; deze twee Paarden presumptivelyk gestolen door twee militaire, sprekende hoog-duitsch, op den zelfden nagt van hier gedeserteert.

Die de zelve Paarden met de daaders kan aanwyzen, zal een beloning hebben van 100 francs.

DEUX CHEVAUX VOLÉS.

DAns la nuit du 26 au 27 du mois de mai présente année, il a été volé avec fraction deux Chevaux hors de deux differentes prairies, sises près de la porte d'Ysendyke, appartenant aux sieurs Guillaume Leenhouts, fils de Jean, notaire, et Pierre Kriel, tous deux demeurant à Ysendyke, lesdits Chevaux signalés, savoir: une jument, âgée de 6 ans, poil chatain, tachetée et marquée d'un signe blanc sur le front de sa tête, ayant une petite blessure au genou droit du pied de derrière. Idem un hongre roux, âgé de 12 ans, estropié au pied gauche de devant; lesdits Chevaux présomptivement volés par deux soldats, parlant la langue allemande, qui sont désertés dans la même nuit de cette ville d'Ysendyke.

Celui qui pourra enseigner ces Chevaux, ainsi que les auteurs de ce vol, aura pour récompense une somme de 100 francs.

Verkoopinge van Patrimoniële Goederen.

DEn notaris Charles Baeyens ... Wateren aen de brugge, presenteert over zyneh principalen, op voordeelige conditien te koopen, om met het tellen der koopeningen te komen in het gebruyk, eene wel gestaeerde, behuysde en bestalde Hofstede, met goeden en gekalanten Koorn-Wind-Molen, t'eenen blokke, gestaen en gelegen binnen Wetteren ontrent den Eede, ... den grond nieuw gebouwd, en groot in erve 33 ares ofte een dagwand, actuëelyk gebruykt door de weduwe de Caluwe. Iemand tot het koopen gaedinge hebbende, laete zich vinden donderdag 13 juny en 4 july 1811, t'elkens ten dry uren naer noene, in de herberge het Brughuys tot Wetteren, alwaer by instel en verblyf met de verkoopinge zal voord geprocedeert worden.

Vente par expropriation forcée.

1. UN Bois taillis qui, en majeure partie, se trouve dérodé, en la commune de Wachtebeke, hameau dit Calve, premier arrondissement du département de l'Escaut, grand selon carte figurative, environ soixante-sept ares, aboutissant de l'est aux biens de monsieur Plotho à Gand, du sud à Jacques de Vriendt et Lievin de Mey, de l'ouest au sieur Permentier à Termonde; occupé par la veuve d'Hanis.

2.° Une Maison, fond et héritage, grande en terrain trois ares soixante-treize centiares trois milliares ou vingt-cinq verges, sise et située auxdits Wachtebeke et hameau Calve, premier arrondissement du département de l'Escaut, tenant du levant à Jean-François Hamers, du midi à la rue, du couchant et au nord à Joseph Bauwens; occupée par ladite veuve d'Hanis.

3.° Une Maison, fonds et héritage, avec jardin et potager, grande en terrein 100 verges, représentant quatorze ares quatre-vingt-seize centiares, étant un auberge ayant pour enseigne la Couronne, sise et située en la même commune de Wachtebeke, audit hameau Calve, premier arrondissement du département de l'Escaut, tenant du levant à la partie saisie, du midi le pont du canal d'Axel, du couchant à Pierre Mey, du nord à Jean-François Haemers. Cette maison est occupée par Joseph Bauwens.

4°. Finalement une Maisonnette, située dans la même commune de Wachtebeke, hameau dit Calve, premier arrondissement du département de l'Escaut, tenant à l'ouest, sud et nord le précédent cabaret et le canal d'Axel; occupée par Gilles Narits et Augustin de Mey.

Tous les susdits biens ont été saisis à la requête du sieur Ange-Vincent de Vinck de Mey, propriétaire, demeurant à Gand, par exploit de l'huissier Vandinter, en date du 30 avril 1811, enregistré le premier mai même année, à charge de dame Amelberge Herman, veuve du sieur Pierre-Josse d'Hanis, négociante, tant en nom propre que comme mère et tutrice légale de ses enfans mineurs, demeurant en la commune de Wachtebeke, premier arrondissement du département de l'Escaut.

Copies de cette saisie ont été remises à messieurs de Bock, greffier de la justice de paix du canton de Loo-Christi, et Fermond, adjoint au mairie de Wachtebeke, lesquels ont visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothéques établi à Gand, le 3 mai présente année, et au greffe du tribunal civil le 17 du même mois.

La première publication aura lieu le 22 juillet présente année, à l'audience des criées, au tribunal civil du premier arrondissement du département de l'Escaut, séant à Gand, à neuf heures du matin.

Maître Michel Marinot, avoué, demeurant en ladite ville de Gand, est chargé d'occuper pour le saisissant. Signé *M. Marinot.*

Le présent extrait a été exposé au tableau dans la salle aux audiences publiques du tribunal civil, séant à Gand, cejourd'hui le 18 mai 1811.

Fait et certifié en brevet, date que dessus. Signé *de Meyere*, greffier.

Enregistré à Gand le 25 mai 1811, folio 170, case 1. Reçu pour enregistrement, rédaction et subvention, 2 francs 48 cent. Signé *Fourier.*

La seconde publication du cahier des charges aura lieu le 5 août 1811.

La troisième, le 19 août 1811.

L'adjudication préparatoire aura lieu le . . . . sur la mise à prix portée au cahier des charges, savoir: le premier lot, à 40 francs, le second lot à 200 francs, le troisième lot à 100 francs, et le quatrième lot à 100 francs.

L'adjudication définitive aura lieu le . . . sur le prix de l'adjudication préparatoire, savoir: le premier lot à . , . . le second lot à . . . . le troisième lot à . . . et le quatrième lot à . . .

Lesdites publications, adjudications préparatoire et définitive, seront faites devant le tribunal civil du premier arrondissement du département de l'Escaut, séant à Gand, au palais de justice rue Volderstraete, aux jours ci-dessus indiqués, chaque fois à neuf heures du matin.

Le cahier est déposé et à voir au greffe du même tribunal.

Biens immeubles à vendre par expropriation forcée.

UNe Maison et Héritage, étant une cabaret nommé le Sabot (*den Kloef*), contenant avec enclos, en superfisie 87 verges et demie, ou sauf erreur, 21 ares, située en la commune de Marie-Hoorebeke, sur la grande route d'Audenarde à Grammont, arrondissement d'Audenarde, tenant du levant la veuve de Pierre Vuye, du midi la grande route d'Audenarde à Grammont, du couchant les héritiers de Jacques de Vos, occupée par Jean-Baptiste de Langhe.

Ladite Maison consiste en une cuisine avec porte et deux croisées, l'une donnant sur la rue et l'autre sur le bien des héritiers de Jacques de Vos, une chambre à côté de la cuisine a une porte et une croisée donnant sur la rue, deux caves, une chambre sur le derrière et deux petites chambres séparées à côté de la même chambre, chacune de ces deux petites chambres à une croisée et une porte, une écurie, un four, un grenier et une grande porte-cochère donnant sur la rue, le tout couvert en tuiles.

La saisie en a été faite à la requête du sieur Ferdinand Biebuyck, distillateur de génièvre, domicilié à Cruyshautem, arrondissement de Gand, par exploit de l'huissier den Haene, en date 29 janvier 1811, enregistré à Audenarde le 1 février suivant, sur le sieur Jean-Baptiste de Langhe, cabaretier, domicilié en la commune de Marie-Hoorebeke.

Copie de cette saisie a été remise à monsieur P.-J. Galle, maire de la commune de Marie-Hoorebeke, et une autre à monsieur Jean Allaer, greffier de la justice de paix du canton de Marie-Hoorebeke, qui ont visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques d'Audenarde, le 4 février 1811, et au greffe du tribunal civil séant en la ville d'Audenarde le 14 du même mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance du second arrondissement du département de l'Escaut, séant en la ville d'Audenarde le cinq avril 1811, sur les dix heures du matin.

Maître Liefmans-Bonné, avocat-avoué, demeurant rue d'Eyne à Audenarde, est chargé d'occuper pour le saisissant.

Le soussigné commis-greffier du tribunal susdit certifie que copie du présent extrait a été par lui exposée au tableau dans la salle aux audiences publiques dudit tribunal cejourd'hui, et partant dans les trois jours du 14 courant, date de la transcription au greffe du tribunal du procès-verbal de saisie.

Fait et délivré en brevet à Audenarde le 15 février 1811.

L. LEENAERT, commis-greffier.

Enregistré à Audenarde le 15 février 1811, folio 89 verso, case 1, reçu 2 francs droit fixe, 1 franc 25 centimes droit de greffe, plus 32 centimes pour subvention. Signé FONSON.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le dix-sept mai 1811, pour la somme de cent francs.

L'adjudication définitive se fera à l'audience du susdit tribunal le vingt-quatre juillet prochain, à neuf heures du matin.

Vente de Colzat sur pied.

Le mardi 11 juin 1811, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente d'environ 250 arpents de Colzat, sur pied au poldre de Saftinge à Kildrecht.

Les charges et conditions seront lues immédiatement avant la vente. On peut en prendre connaissance chez Mr. J. B. van den Berghe, rue Ketelveste à Gand, et chez Mr. Seydlitz, maire de la Clinge près d'Hulst.

Verkoopinge van Koolzaed te velde.

Dynsdag 11 juny 1811, ten thien uren 's morgens, zal'er publiquelyk geprocedeert worden tot de verkoopinge van 250 gemeten Koolzaed te velde, in den polder Saftinge tot Kildrecht.

De lasten en conditien zullen voorgelezen worden immediaet voor de verkoopinge. Men kan'er kennisse van nemen by d'heer J. B. van den Berghe, op het Ketelvestjen tot Gend, als ook by Mr. Seydlitz, maire op de Clinge by Hulst.

Patrimoniëel schoon Huys en Rente binnen de commune van Themsche te koopen.

Met het houden van twee zitdagen, van 14 tot 14 dagen, wanof den eersten tot den instel gedient heeft den 27 mey 1811, en den tweeden tot het verblyf zal dienen maendag 10 juny eerstkomende, ten vier uren naer middag, in d'herberge Hemelryk, bewoond by sieur J. de Pillecyn, op de Kasteelstraete tot Themsche, zal men publicq verkoopen de naerschreevene Goederen:

Eersten koop, een Huys, Stede en Erve, onlangs uyt den grond nieuw gebouwd, zoo het zelve gestaen en gelegen is tot Themsche op de plaetse, hebbende vier groote beneden-plaetsen, met eene keuken, waschhuys, zes boven-plaetsen, spacieusen kelder, loode pompe, regen-bak, stallingen en basse-cour, groot 2 aren, van den eenen kant gehuysd mynheer Goossens en van den anderen mynheer Popiemont, actuëelyk gebruykt by den heer pastor van het zelve Themsche.

II. en laesten koop, eene Rente, ten kapituele van 3628 francs 12 centimen, ofte 2000 guldens courant, croiseerende à 5 par cent, en in cas van betaelinge binnen de vier weken naer den valdag, te gestaen met vier, geld voor geld, ten laste van sieur Frans. Duerinck en kinderen tot Themsche, hebbende een bezet, ten minsten dry dobbel der Rente, volgens d'acte constitutie, gepasseert voor den notaris Reynaerts tot Themsche, in date 13 mey 1811, behoorlyk geënregistreerd en geinscribeerd.

Alles breeder en ingevolge de conditien van verkoopinge, t'elks inspectie berustende zoo in de gemelde herberge Hemelryk, als ten comptoire van den practizyn de Weirt, tot Calcken, deze verkoopinge dirigeerende.

St.-Nicolas le 29 avril 1811.

Les syndics provisoires à la faillite de David de Bruyne, ci-devant marchand de fer et acier, à St.-Nicolas.

A messieurs les créanciers à ladite faillite,

Nous vous invitons à vous présenter dans le délai de quarante jours à l'étude du soussigné notaire impérial van Malcote, rue Neuve à St. Nicolas, nous y déclarer à quel titre et pour quelle somme vous êtes créancier du failli, et nous y remettre sous récépissé vos titres de créances, ou les déposer au greffe du tribunal de commerce; nous vous prévenons messieurs, qu'il sera procédé à leur vérification et affirmation devant monsieur le juge-commissaire le vingt-cinq juin prochain, à deux heures après-midi, dans la salle aux audiences du tribunal de commerce susdit, hôtel de la mairie, en conséquence vous êtes invités d'y comparoir par vous ou par vos fondés de pouvoir aux fins desdits vérifications et affirmations.

Nous avons l'honneur de vous saluer,

Signés *G. J. van Malcote*, et *J. F. de Rouck*, syndics.

Huyzen, Kalk- en Koól-schuere te koopen binnen Selzaete.

De weduwe van sieur Andries Hesters, koopvrouwe tot Selzaete, zal zaterdag 8 juny 1811, 's naer-middags om vyf uren, ten huyze en herberge van sieur Philippe Himschoot, aen de brugge tot Selzaete, publiquelyk verkoopen de volgende Goederen:

Eersten koop, een onlangs nieuw gebouwd Huys, bestaende in vier beneden-plaetsen met twee kelders, kelder-kamer en differente bovenplaetsen, met aenpaelende groot koól-magazyn, groensel hof en medegaenden boomgaerd, ten deele gebouwd op cyns-grond der stad Gend, en voorders op de proprieteyt der verkooperigge, gestaen en gelegen binnen de commune van Selzaete, ontrent de brugge, groot in grond 17 aren 46 centiaren, ofte 117 roeden, paelende ten oosten aen den traegel der gendsche vaerd, zuyd de kinderen van Antone van de Wynkel, west het geleed en noord den tweeden en derden koop, actuëelyk in gebruyk by de verkooperigge, alwaer haeren overleden man en zy circa veertig jaeren met succes commerce in kalk, steen en koólen hebben gedreven, en van welke den kooper met het teekenen van het koopcontract zal komen in het liber gebruyk.

II. koop, d'edificien van een Huyzeken, staende op cyns-grond der stad Gend, in gebruyk by de weduwe Zeels, paelende ten oosten aen den traegel, zuyd-west den eersten koop en noord ten deele den eersten koop en het huys van de weduwe de Muynck.

III. koop, de Katheylen van eene twee-woonste, in gebruyk by Francies Franke en Jacobus de Krook, met achterliggende erve, in het geheele groot 3 aren 13 centiaren, ofte 21 roeden, abouteerende als de voorgaende, oost den traegel, zuyd den eersten koop, west het geleed en noord den volgenden koop.

Den kooper van dezen koop zal recht van passagie hebben langs d'erve gelegen tusschen dezen koop en het huys van de weduwe de Muynck.

IV. koop, eene spacieuse Kalk-schuere, ook ten deele gebouwd op cyns-grond der stad Gend, met d'erve daer achter gelegen, groot 4 aren 62 centiaren, ofte 31 roeden, paelende ten oosten aen den voorzeyden traegel, zuyd den derden koop, west het geleed en noord den vyfden koop.

V. koop, Groensel-hoven, groot 4 aren 77 centiaren, ofte 32 roeden, gelegen achter de proprieteyt van de weduwe Thoorens en Francies Thoorens, abouteerende oost de voorzeyde huyzen, zuyd den vierden koop, west het canal.

VI. koop, onder dezen koop presenteert men te koopen eenen Speel-Theater met alle zyne decoratien, zoo en gelyk hy actuëelyk is geplaetst binnen de commune van Royghem by de stad Gend, in de herberge de Zwaene, in pacht à 347 francs 41 centimen.

VII. koop, eene partye Zaeyland, gelegen in den Francies-polder, commune Selzaete, groot 1 hectare 13 aren, ofte 754 roeden, gekent ter communale karte onder n.ris 345 en 346, abouteerende oost Jan van Heeke, west Jan de Rycke.

VIII. koop, het vyfde part van eenen Kap-bosch, gelegen binnen Selzaete, wyk den Akker, groot 2 hectaren 24 aren, ofte 5 gemeten, van welke de resteerende vier partyen proprieteyt zyn van d'heer Hieronymus Hesters en consoorten.

IX. en laesten koop, eenen Kap-bosch, gelegen binnen de commune van Wachtebeke, wyk Stauw-gracht, groot 48 aren 7 centiaren, ofte 322 roeden, abouteerende zuyd de weeze Andries van Heeke tot Selzaete, en noord de weeze van Heeke op den Overslag.

De koopers van de vyf eerste koopen zullen op de zelve Goederen rentewys mogen behouden tot zes duyzend francs, betaelbaer in zes gelyke payementen van jaere tot jaere, met eenen intrest à vyf par cent 's jaers.

De conditien en plan zyn ter visie en inspectie van een ieder berustende ten comptoire van den notaris Mys, tot Assenede.

Patrimoniële Goederen te koopen binnen de commune van Somergem.

Met het houden van drie differente zitdagen, van veertien tot veertien dagen, dese den eersten tot den instel dienen zal op zaterdag 8 juny, den tweeden zaterdag den 22 ditto, en den derden tot het verblyf zaterdag den 6 july 1811, t'elkens ten een ure naer middag, in de herberge wezende het Huys van Commune, bewoond door Judocus Francies Struyvelt, by de kerke tot Somergem, verkoopen zal eenen Koorn-wind-molen, gestaen en gelegen binnen de zelve commune van Somergem, in den wyk van Staekte-vyver, by de brugge, groot in medegaende erve 14 aren 85 centiaren, representeerende 100 roeden onde landmaete; alsmede eene behuysde Hofstede, gestaen en gelegen als vooren by den zelven molen, groot in erven 33 aren 42 centiaren, representeerende 225 roeden, te saemen in pacht gebruykt door Pieter de Poorter.

Alles breeder en ingevolge de conditien van verkoopinge, berustende ten comptoire van den practisyn van Ackere, tot Vinderhaute.

Patrimoniëele Goederen publicq te koopen.

Van wegen den oud-notaris Pierssens, tot St. Gillis, als last hebbende van mynheer de Wapenaert-Huens, particulieren tot Mechelen, maekt men hier mede bekend, dat hy met het houden van dry zitdagen, van acht tot acht dagen, publiquelyk te koopen zal presenteeren de volgende Land-goederen, alle gebruykt wordende zonder recht van pacht.

GEMEYNTE VAN ELVERSELE.

Eerst eene partye Land, genaemd het Lindeken, groot 89 aren 58 centiaren, ofte 2 gemeten, paelende oost Joff. de weduwe Schelfhaut, zuyd d'heer Volckrick, west Sr. Josephus van Bogaert en noord joffrouw Anne-Jossine van Bogaert, in pacht aen Sr. Gillis de Corte, ten 63 francs 49 centimen, ofte 35 guldens 's jaers.

2.° Aldaer een stuk Land, genaemd den Biestman, groot 44 aren 80 centiaren, ofte 1 gemet, salvo justo, oost de kinderen Pieter Judocus van Hove, zuyd de gene van Isabelle Maris, west Judocus Waumans en noord de voorzeyde joff. weduwe Schelfhaut, in pacht aen Adriaen-Francies Cornelis, à 32 francs 65 centimen, ofte 18 guldens 's jaers.

ONDER VRACENE EN ST. GILLIS.

3.° Eene partye Land, gelegen in vier stukken, wyk den Schuylhoek, ontrent den blauwen Staek, te saemen groot 179 aren 20 centiaren, ofte 4 gemeten, oost den dam, zuyd den heer greffier de Grave, west den heer advocaet de Munck, noord d'heer Urbanus de Munck, in gebruyk aen de weduwe Gillis de Pauw, à 76 francs 19 centimen, ofte 42 guldens 's jaers.

VRACENE, POLDER DE TURFBANKEN.

4.° Twee partyen Land, in den wyk de Hoy-meirschen, de eerste by kaerte n.° 86, groot 93 aren, ofte 623 roeden, oost de korte Meirschstraete, zuyd en noord het gebruyk van Guillielmus Verelst en west het gene van Bruno de Jonghe.

De tweede by kaerte n.° 18, groot 62 aren 25 centiaren, ofte 417 roeden, oost het gebruyk van Judocus van den Bossche, zuyd de gemelde straete, west en noord de kinderen Francies van Nespen, d'oude, als gebruykers, beyde in pacht aen Pieter van Goethem, in houwelyk met de weduwe Pieter Vermeulen, tot Meirdonck, à 101 francs 58 centimen, ofte 56 guldens 's jaers.

ONDER ST. GILLIS.

5.° Eene partye Land, gelegen in St. Gillis-broek-wyk, de dry kavels, groot 61 aren 95 centiaren, ofte 415 roeden, oost Sr. Joannes van Walle, zuyd joff de weduwe Sr. Joseph Dhooghe en west Sr. Jan-Baptiste Melis, wordende gebruykt by Jan-Antone van Roeyen, à 68 francs 93 centimen, ofte 38 guldens 's jaers.

6.° Eene partye Land met een eynde dyk, gelegen in den polder den rooden Moer, tegen den groenen dyk, te saemen groot 179 aren 20 centiaren, ofte 4 gemeten, oost d'hofstede van Joseph de Jonghe, zuyd de gene van Pieter Weyn, west d'hofstede van Joseph Brys en noord de straete, in gebruyk aen de weduwe Francies de Munck, ten pryze van 87 francs 7 centimen, ofte 48 guldens 's jaers.

7.° Aldaer eene partye Land, groot ruym 4 hectaren 3 aren 20 centiaren, ofte 9 gemeten, oost . . . ., zuyd de Sluysstraete, west . . . . en noord de s'Gravestraete, in pacht aen Francies Blommaert en . . . ., te saemen in advenante van 244 francs 89 centimen, ofte 135 guldens 's jaers.

8.° Aldaer eene partye Land, groot 4 hectaren 3 aren 20 centiaren, ofte 9 gemeten, oost d'heer Mattheus van Cannaert, zuyd de Malcontentstraete, west . . . en noord de Kreeke, in gebruyk aen Jan-Baptiste Heyndrickx en de weduwe Jan Schelfhaut, à 261 francs 21 centimen, ofte 144 guldens 's jaers.

9.° Aldaer eene partye Land, wyk het Hoogkalf, groot 119 aren 44 centiaren, ofte 800 roeden, paelende oost joff. de weduwe Sr. Joseph D'hooge, zuyd d'heer advocaet Dhanens, west de weduwe Theunsem en noord Sr. de Cock, wordende gebruykt by den voorzeyden Heyndrickx, à 78 francs 56 centimen, ofte 40 guldens 's jaers.

10.° en laesten, eene partye Land, gelegen in den Stroopers-polder, jurisdictie van St. Gillis voornoemd, in twee stukken nevens elkanderen, te saemen groot 104 aren 51 centiaren, ofte 700 roeden, landende oost de straete, zuyd d'hofstede van Judocus van Cleemput, west joffrouw Marie Dhanens en noord . . . ., in pacht aen Joannes Reyns, à 38 francs 9 centimen, ofte 21 guldens 's jaers.

Den instel zal wezen donderdag 6 juny 1811, de verhooginge woensdag 12, en het finael verblyf donderdag 20 dito, t'elkens ten twee uren naer middag, in d'afspanninge den Appel, bewoond by sieur de Maeyere, op de merkt tot S. Nicolaes.

De gene middelertyd van de conditien van verkoopinge gelieven geinformeerd te zyn, konnen hun adresseeren aen den voorzeyden Pierssens, tot St. Gillis, den welken voor de Goederen gelegen onder Vracene en St. Gillis, t'zynen huyze de verhoogingen zal ontfangen.

VENTE PAR LICITATION.

Dont l'adjudication préparatoire a eu lieu lundi 27 mai 1800 onze, et l'adjudication définitive se fera lundi 10 juin 1811, en la maison et auberge de la veuve André Janssens, nommée les Armes de Zélande, à la ville d'Hulst, arrondissement d'Eecloo, département de l'Escaut, à deux heures de relevée, devant le notaire impérial Marc Cardon, à la résidance de la même ville d'Hulst, à ce commis par jugement d'homologation du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Eecloo, en date du 27 avril 1811 dernier, duement enregistré.

D'une Ferme, consistante en maison, grange et deux parties de terres, grande la première 1 hectare 30 ares 39 centiares, 2 arpens 27 verges, de terre et digue, sur lesquelles lesdits bâtimens sont bâtis, dans la commune de Stoppeldyk, au Sr. Paulus-polder, section Heernisse, n.° 2;

Et la seconde partie grande 49 ares 60 centiares, 1 arpent 34 verges, de Prairies, situées comme dessus et étant le n.° 1, de la même section.

Ladite vente se fait à la requête de Jeanne Taalman, en mariage avec Victor de Pooter, tailleur; et Jean-François Taalman, garçon laboureur à ladite commune de Stoppeldyk; Pierre van Laar, journalier à la commune de Graauw et Langendam, en sa qualité d'oncle et tuteur de Corneille et Gisbert Taalman, frères des requérans, ensemble héritiers de Jean Taalman et Petronille van Laar, leurs père et mère, et en présence de Pierre Taalman, fils de Pierre, cultivateur en la commune Boscapelle, canton d'Axel, subrogé tuteur desdits enfans mineurs.

Le tout plus amplement détaillé par le cahier des charges de ladite adjudication, déposé en l'étude du même notaire Cardon, où l'on pourra en prendre inspection.

A GAND, de l'imprimerie des propriétaires.